

DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS

Trimestriel n° 81
1^{er} avril 2009

PAF du numéro : 2,50 €
Abonnement papier : 10 €
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMPPPI
BP 30095
13192 Marseille
Cedex 20.
Tel. 04 91 08 72 22.
gemppi@wanadoo.fr
www.gemppi.org

Impression : Cité des
associations de Marseille.
Commission paritaire : 73373
Directeur de publication : Didier
Pachoud.
Reproduction interdite
Les informations et articles de
presse repris dans cette
publication n'engagent que leurs
auteurs.

G.E.M.P.P.I.

Groupe d'Etude des
Mouvements de Pensée
en vue de la Protection
de l'Individu



Nous sommes trompés par
l'apparence du bien
Horace

En mémoire de Jean Nokin (p 2)

« Médecines parallèles et risques sectaires » (p 2)

Préprogramme du colloque national
samedi 3 octobre 2009
à l'Espace Ethique Méditerranéen
Hôpital adultes de La Timone Marseille

Invités : M. Georges Fenech de la Miviludes (ou son
représentant), Pierre Le Coz, philosophe, du Comité
National d'Ethique, le Pr Marcel Rufo, psychiatre et un
membre de l'Observatoire zététique.

Faits, nouvelles et revue de presse (p 4)

- Anthroposophie fait sa pub (p 4)
- Catholicisme et intégrisme (p 4)
- Chamanisme, ayahuasca, Iboga, bwiti (p 5)
- Charte des praticiens du GEMPPPI contestée par la F2PP,
mais approuvée par « Expression médicale » (p 8)
- Créationnisme et dérives sectaires (p 10)
- Islamisme : Isabelle Adjani dans « La journée de la Jupe »
(p 10)
- Loi sur l'abus de faiblesse discutée en Belgique (p 12)
- Mandarom perd une bataille judiciaire (p 12)
- Médecines douces : attention charlatans. Enquête de *La
Provence* (p 13)
- Paganisme destructeur (p 13)
- Raël (p 14)
- Scientologie (p 14)
Le DVD du CCDH contre la psychiatrie
- Sukyo Mahikari débouté (p 16)
- Témoins de Jéhovah condamnés (p 17)

Publications (p 17)

- Les dessous du voile.** « 1989-2009, vingt ans d'offensive
islamique contre la République laïque ». Riposte Laïque
- La revue Forum n°16 de l'Espace Ethique Méditerranéen**
- Bénévole en soins palliatifs** *Vocation, opportunité ou
apprentissage ?* L. Liane - 12,50 € - Editions Persée - 2009
(Signataire de la charte du GEMPPPI)
- Satan profane. Portrait d'une jeunesse enténébrée**
Nicolas Walzer. (Sociologue)



En mémoire de Jean Nokin

Jean Nokin, ancien président de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (FECRIS) est décédé le 22 janvier 2009. Sous sa présidence la FECRIS a connu une très forte expansion, triplant même son volume, et a acquis le statut d'ONG à caractère participatif au Conseil de l'Europe. Le GEMPPI et son président, qui l'a bien connu, rendent hommage aux qualités morales, au dévouement, à la pugnacité, à la compétence et à la générosité que Jean Nokin a mise au service de notre cause.

Médecines parallèles et risques sectaires

Bilan d'une année de fonctionnement de la charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit qui ont décidé de se démarquer des sectes.

Colloque national

Le samedi 3 octobre 2009 à l'Espace Ethique Méditerranéen
Hôpital adultes de La Timone 264, rue St Pierre 13005 Marseille

Organisé par le GEMPPI – Groupe d'Etude des mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu en collaboration avec le CEREM

Préprogramme

Les différents intervenants auront pour mission de sensibiliser les participants aux dérives sectaires et pseudo-scientifiques sévissant dans Le secteur de la santé et d'en expliquer certains mécanismes. Forts de ces exposés, les participants feront un bilan de la première année de la charte et du registre des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit et réfléchiront aux compléments à y apporter, notamment l'encadrement d'un centre répondant aux attentes des usagers dans les secteurs du mieux être et du développement personnel.

Information importante : les conférences et débats seront filmés et feront l'objet de publications. La presse et la télévision seront probablement présentes. Les participants peuvent donc s'abstenir si ces conditions leur posent des problèmes

9h00 à 9h15 : Accueil, présentation de la journée

9h15 à 10h : **Point de vue de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), (M. FENECH ou son représentant)**

10h à 10h45 : **Point de vue philosophique avec Pierre Le Coz** (Agrégé de philosophie, Maître de conférence à la faculté de médecine de Marseille, Vice-président du Comité National d’Éthique)

10h45 à 11h30 : **Expérience et point de vue d’un psychiatre, avec le Pr Marcel Rufo**

12h00 – 13h00 : **Débat et table ronde avec les 3 intervenants du matin**

Coupure –

14h30 à 15h15 : **Approche scientifique par un membre de l’Observatoire Zététique sur les dérives de la « Médecine quantique »**, suivi d’un débat avec le conférencier

15h15 à 16h00 : **Le point de vue d’un sur ces questions d’un professeur de médecine**, suivi d’un débat avec le conférencier (Sous réserve)

16h00 : **Consultation finale des participants. Didier Pachoud, président du GEMPPPI et Audrey Serou, psychothérapeute déléguée du GEMPPPI.** Bilan de la première année de la charte et du registre des praticiens et acteurs du corps et de l’esprit, réflexion sur les améliorations à y apporter et sur le projet d’accompagner des alternatives aux pratiques de groupes vecteurs de dérives sectaires.

Participation gratuite dans la limite des places disponibles. Inscription obligatoire au GEMPPPI - Tel/fax : 04 91 08 72 22 – Portable : 06 76 01 94 95 - gemppi@wanadoo.fr –
Courrier : GEMPPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20 - www.gemppi.org

Ce programme est susceptible de subir des modifications.

Problématique

Une action forte a été menée ces dernières années par le GEMPPPI dans les milieux de la santé pour prévenir l’opportunisme et la banalisation des dérives sectaires en particulier au travers de pratiques thérapeutiques ou de mieux-être non-conventionnelles. De nombreuses victimes en ont appelé à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et aux associations de défense.

Beaucoup d’usagers de ces pratiques ont pâti de dérives sectaires et/ou thérapeutiques. Mais parallèlement des prestataires de services que nous appelons « praticiens et acteurs du corps et de l’esprit », qui avaient des comportements éthiques et raisonnables, ont subi aussi le contre coup de comportements sectaires d’un certain nombre de leurs confrères. Ils ont été souvent amalgamés à ceux de leurs confrères qui avaient des pratiques sectaires ou à risque.

En réponse le GEMPPPI a lancé la charte des « Praticiens et acteurs du corps et de l’esprit » en 2008. Elle comporte maintenant un registre de signataires.

La charte des « Praticiens et acteurs du corps et de l’esprit » se distingue de toutes les autres chartes ou codes de déontologie en ce que c’est une association extérieure à ces pratiques et plutôt critique (le GEMPPPI) qui assure la régulation et tient le registre et qui, de ce fait, ne peut être accusée de complaisance.

Elle permet d'offrir plus de garanties aux usagers et offre l'opportunité aux praticiens et acteurs du corps et de l'esprit qui refusent les mauvais comportements, de se démarquer de ceux de leurs confrères qui sont dans la dérive sectaire, voire thérapeutique.

Suite à un premier bilan plutôt positif concernant sa charte, le GEMPPI envisage, en complément, d'accompagner un centre répondant aux attentes des usagers dans les secteurs du mieux être et du développement personnel. **Ceci est une sorte d'expérience de laboratoire, dont il conviendra de mesurer les enjeux et les effets.** Si le caractère concurrentiel et alternatif de ce projet aux multiples centres holistiques, vecteurs de nombreuses dérives sectaires et thérapeutiques, semble comporter des bénéfices en termes de modèle de sécurisation des pratiques en faveur des usagers, des questions se posent sur la confusion des genres. **Une autre expérience de ce type semble fonctionner actuellement à Toulouse** (<http://www.massorelaxation.com/>) utilisant les principes « Zététiques »

Nous auront à éclaircir ces points lors de cette journée

Faits, nouvelles et revue de presse

Anthroposophie fait sa pub

L'enfant dans sa globalité. Dans l'agenda de la radio suisse romande. 18.03.2009
Philippe Moussu est enseignant à l'Ecole Steiner de Crissier, à côté de Lausanne.
Aux fondements de la pédagogie des écoles Rudolf Steiner, le développement de l'enfant dans sa totalité. Aujourd'hui plus de 800 écoles et 1600 jardins d'enfants existent sur les cinq continents. En Suisse, les 35 Écoles Rudolf Steiner, qui accueillent environ 7800 élèves, sont reconnues d'utilité publique mais ne reçoivent pas de subventions (source: sites des Ecoles Steiner Suisse). Le mois dernier, l'Ecole Steiner de Bois Genoud, à Crissier, à côté de Lausanne, était pointée du doigt en raison du nombre de cas de rougeole qui s'y sont déclarés. Et si la vaccination n'est pas obligatoire et reste du libre choix des parents, l'école a été qualifiée d'"intégriste" et d'"idéaliste" et c'est toute sa philosophie qui s'est vue remettre en cause. **Les invités :** Philippe Moussu enseigne la littérature et la géographie à l'Ecole Steiner de Bois-Genoud. Son invité, Marc Desaulles, est notamment membre de la direction de L'Aubier, de celle la Société anthroposophique à Dornach, co-fondateur de l'Institut d'économie associative à Montézillon et Canterbury ainsi que du Domaine de Bois Genoud, ferme biodynamique et restaurant. L'Anthroposophie devrait donc se faire de la publicité sur cette chaîne de télévision suisse, malgré les cas de rougeole mentionnés.
<http://www.rsr.ch/la-1ere/devine-qui-vient-diner/selectedDate/16/03/2009>

Catholicisme et intégrisme

Le pape ordonne une enquête chez les Légionnaires du Christ

LE MONDE | 01.04.09. La congrégation des Légionnaires du Christ a indiqué, mardi 31 mars, sur son site Internet que le pape Benoît XVI avait ordonné une "visite apostolique" de ses institutions. Un euphémisme pour annoncer une enquête au cœur des écoles et séminaires de cette congrégation touchée par des scandales liés aux mœurs de son fondateur, le prêtre mexicain Marcial Maciel, mort en 2008 à l'âge de 87 ans. Une équipe de prélats exceptionnellement dépêchée par le Vatican inspectera donc "de près", pendant

plusieurs mois, le fonctionnement de ce mouvement élitiste et dynamique créé en 1941 au Mexique. L'ordre, qui évoque "les actuelles vicissitudes en relation avec les graves faits de la vie de notre père fondateur", reconnaît que cette "visite apostolique" constitue "une manière pour l'Eglise d'offrir un appui extérieur pour résoudre une situation difficile" ; un procédé qui laisse entendre que la congrégation n'est pas parvenue par elle-même à remédier à ses dysfonctionnements. En février, les responsables des Légionnaires du Christ ont dû admettre que leur fondateur charismatique, vénéré comme un saint, avait eu une fille, révélant un mode de vie incompatible avec son sacerdoce. Déjà, en mai 2006, le père Maciel avait été relevé de tout ministère public et invité par l'instance vaticane de la Congrégation pour la doctrine de la foi, avec l'aval de Benoît XVI, à "se retirer et à mener une vie discrète de prière et de pénitence". Cette sanction faisait suite à une enquête interne ouverte après des accusations de pédophilie contre le prêtre, soupçonné d'avoir abusé de séminaristes durant les années 1940 à 1960. Ces accusations ont alimenté les soupçons d'endoctrinement de jeunes garçons et de dérives sectaires. En 2005, le père Maciel avait donc laissé la direction de l'ordre à un autre prêtre mexicain, Alvaro Corcuera. Considérés comme une garde rapprochée du pape, les Légionnaires du Christ ont joui du soutien sans faille de Jean-Paul II, séduit par l'efficacité de cet ordre à l'organisation militaire, voué à "l'évangélisation du monde". Il n'avait pris aucune mesure envers le père Maciel, en dépit des soupçons. Benoît XVI n'a pas eu ces préventions. Son mouvement de laïcs, Regnum Christi, compterait aussi quelque 50 000 personnes.

ROME, 31 mars 2009 (AFP) - Selon l'agence Zenit, Marcial Maciel, mort en 2008 à 87 ans après avoir dirigé avec poigne cette organisation catholique ultra-conservatrice avait eu une fille issue d'une liaison cachée avec une femme, selon ces révélations. Benoît XVI a chargé une équipe d'évêques et de prêtres d'effectuer une "visite apostolique". (...) L'un des enjeux de cette révélation et de l'inspection qu'elle motive concerne l'important patrimoine laissé par Maciel, dont sa fille pourrait s'estimer en droit de réclamer une part. L'organisation, établie dans 22 pays, notamment au Mexique et en Espagne revendique 800 prêtres, 2.500 séminaristes, 70.000 membres laïques et gère 12 universités.

Le Vatican annule l'excommunication de quatre évêques intégristes

LEMONDE.FR avec AFP | 24.01.09. Le pape a annulé l'excommunication de quatre évêques intégristes, dont un négationniste, pour ramener dans le giron de l'Eglise catholique leurs 150 000 adeptes. Un décret de la congrégation pour les évêques, daté du 21 janvier et publié samedi par le Vatican, a levé l'excommunication de Bernard Fellay, supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X (FSSPX), ainsi que de Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galaretta.(...) Le père Lombardi a assuré que le geste "*bienveillant*" du pape en direction du petit groupe ultraconservateur et les propos négationnistes de l'évêque Robert Williamson n'ont "*rien à voir*", ajoutant que la FSSPX (Fraternité St Pie X) a d'ailleurs "*pris ses distances*" avec lui sur ce point.

"JE CROIS QU'IL N'Y A PAS EU DE CHAMBRES À GAZ". Ce prélat britannique de 67 ans a nié l'existence des chambres à gaz, dans un entretien diffusé jeudi par la télévision suédoise au moment même où le Vatican s'apprêtait à rendre publique la levée de l'excommunication prononcée en 1988 contre lui et ses trois collègues. "*Je crois qu'il n'y a pas eu de chambres à gaz (...) Je pense que 200 000 à 300 000 Juifs ont péri dans les camps de concentration, mais pas un seul dans les chambres à gaz*", a-t-il dit. La FSSPX avait été créée en 1969 par Mgr Marcel Lefebvre, aujourd'hui décédé, en opposition avec l'adhésion de Vatican II aux principes de la démocratie et de la liberté religieuse. Elle fédérait aussi les fidèles restés attachés au rite ancien de la messe en latin abandonnée au profit d'une liturgie plus moderne. La décision de Mgr Lefebvre d'ordonner lui-même quatre évêques sans l'accord du pape Jean Paul II, en 1988, avait conduit à leur excommunication, provoquant le schisme le plus important depuis la Réforme protestante au 16^e siècle.

Chamanisme, Ayahuasca, Iboga, Bwiti

Un rite chamanique tourne mal en Croatie: un mort et trois hospitalisés

ZAGREB, 1 jan 2009 (AFP) - Une personne a trouvé la mort et trois autres ont été hospitalisées à la suite d'un rite chamanique qui s'est déroulé dans la nuit de la Saint-Sylvestre dans une petite localité du centre de la Croatie. La police a annoncé avoir trouvé dans une cabane près de la localité de Saborsko un homme mort, dont le corps avait brûlé, alors que trois autres ont été hospitalisés dans une clinique psychiatrique. Selon les premiers éléments de l'enquête, les quatre hommes et une cinquième personne, sortie indemne, ont participé dans la nuit à "un rite (...) pendant lequel ils ont fait usage d'une plante toxique", la *Scopolia carniolica*, connue pour ses effets hallucinogènes. Le quotidien et l'agence Hina affirment que les cinq personnes ont pratiqué un "rite chamanique". Selon une experte locale des "techniques de la médecine non conventionnelle", Vesna Zarkovic Wender, citée par Hina, il s'agissait probablement d'une "séance de purification" par laquelle ces hommes entendaient passer de l'ancienne à la nouvelle année. Selon Jutarnji List, le cinquième homme ayant participé à cette cérémonie, qui est le maire de la petite localité de Saborsko, Luka Hodak, s'était récemment "autoproclamé le premier chaman d'Europe". Le chamanisme est une religion de certains peuples de la Sibérie et de la Mongolie, caractérisée par le culte de la nature.

ESPAGNE : DEMANTELEMENT D'UNE ASSOCIATION QUI ORGANISAIT DES FÊTES AVEC DU « YAGE » (AYAHUASCA)

Article publié le 5 janvier 2009 sur le site espagnol ABC.ES: sous le titre «Desmantelada en un chalet de Las Rozas una asociación que organizaba fiestas con «yaje». (Traduction de Psychothérapie Vigilance).

5 janvier 2009. Des agents de la Police Nationale ont arrêté les deux responsables d'une association qui vendait du «Yage», une plante dont le principe actif est un psychotrope, avec l'espoir de la «purification de l'âme et du corps». L'Organisation Espacio Abierto Para Disfrutarse (Espace Ouvert Pour Se Divertir) continue de faire la publicité de ses «services», sur le Net, où elle offre «un espace pour que tu approfondisses en toi et te connectes avec la richesse inépuisable de ton Être». Les personnes arrêtées captaient leurs clients à travers des causeries et pamphlets dans les restaurants végétariens et établissements alternatifs. 40 kilogrammes de cette substance, qui peut occasionner la mort par intoxication, et avec lesquels on aurait pu élaborer quelque 40.000 doses dont la vente supposerait des bénéfices de 1.200.000 euros, 30 € par prise, ont été saisis.

VOYAGES ASTRUX OU GUERISONS.

Les responsables de cette association, un citoyen argentin et une femme espagnole, donnaient des informations sur les usages et propriétés de cette substance dans les restaurants végétariens de Madrid. Parmi ses bienfaits, ils mettaient en vedette la relaxation, le voyage astral, la télépathie, la capacité de guérir, de fortifier, la communication avec les esprits, l'envoûtement, l'apprentissage des «icaros» ou divinations. Mais en réalité l'un des principes actifs de l'«ayahuasca» est le diméthyltryptamine (DMT), un psychotrope recensé dans la Liste 1 de la Convention sur les Substances Stupéfiantes signée par l'Espagne, et dont les effets négatifs sont de fortes diarrhées, des hallucinations, des nausées, de forts vomissements, de la salivation, de la midriasis (dilatation des pupilles), une transpiration abondante, des convulsions, des palpitations, de la tachycardie et une augmentation de la pression sanguine, un notable effet aphrodisiaque, des manifestations de peur ou d'agressivité et, dans quelques cas, une intoxication mortelle. Dans ces causeries initiales, on captait des personnes de toutes sortes et origines sociales y compris des jeunes gens mineurs. L'objectif de l'organisation était d'obtenir la participation aux rencontres de fin de semaine dans un chalet de Las Rozas, à Madrid, où, entre autres activités, on administrait le breuvage durant la nuit. Le prix de ces rencontres, auxquelles avaient coutume d'assister une moyenne de trente personnes, tournait autour de 250 euros par fin de semaine.

L'intervention des agents s'est produite quand l'association était en train de réaliser une de ces rencontres dans le chalet mentionné. Toutes se trouvaient dans une salle, dans l'attente de commencer les sessions, où était projeté un film pornographique sur un écran panoramique.

Pour en savoir davantage : http://www.psyvig.com/default_page.php?menu=40&page=127

Guinée équatoriale: un "guérisseur" arrêté après le décès d'une "patiente"

AFP / 02 janvier 2009. Un homme se présentant comme guérisseur a été arrêté en Guinée équatoriale après le décès, la semaine dernière, d'une femme qu'il prétendait soigner en lui administrant un breuvage à base d'iboga, plante hallucinogène, a rapporté vendredi la radio nationale. La "patiente", une quadragénaire de Bata, la deuxième ville du pays, espérait se débarrasser de maux non déterminés en se rendant chez le "guérisseur" adepte de "bwiti", rite initiatique invoquant notamment l'esprit des morts, a expliqué la radio. L'homme revendiquant dix ans d'expérience lui a donné à boire, lors d'une cérémonie rituelle, une potion à forte dose d'iboga, plante hallucinogène dont la consommation est interdite dans certains pays en raison de ses composantes assimilées à des stupéfiants. Sa "patiente" ayant perdu connaissance, il l'a transportée à son propre domicile, où il l'a découverte morte. Il a été arrêté et conduit à la police, en attendant d'être présenté à la justice. Des présumés guérisseurs et autres charlatans, nationaux et étrangers confondus, appâtent les habitants des grandes villes du pays, assurant soigner toutes sortes de maladies. Certains n'hésitent pas à se vanter à la télévision nationale de disposer de remèdes contre le sida.

MORT DE DEUX TOURISTES ITALIENS en AMAZONIE, DÉCOUPÉS A LA TRONCONNEUSE (...)

EXTRA-13/04/07-PUYO. Isabelle Milheiro, Pr Terre Sacrée, 13/04/07. L'instruction a commencé le 22 mars 2007 par le représentant du ministère public de Morona Santiago, d'où il ressort que cinq indigènes seraient les présumés responsables du double meurtre de deux touristes Italiens, Emiliano Eva, de 28 ans et Denis Tronchin de 29 ans. Ils ont disparu en Amazonie le 6 août 2006 et leurs os ont été trouvés en décembre dernier et mars de cette année, coupés à la tronçonneuse. Les policiers, sur ordre du juge, sont entrés à la première heure dans les logements, situés à Palora et ont capturé 3 des responsables.

LES DÉCLARATIONS DES TÉMOINS (...) Selon les recherches, c'est une overdose d'ayahuasca qui a tué Eva et Tronchin. Ils sont arrivés avec le but d'apprendre à connaître les indigènes du pays et le chamanisme. Ensemble ils ont contacté des guides natifs de Palora pour qu'ils leurs fassent goûter le tant convoité breuvage hallucinogène à base de plantes médicinales et pour cela ils se sont séparés du groupe de touristes avec lequel ils voyageaient. Les deux étrangers ont été en contact avec des indigènes shuar dans le parc de Palora et de là ils se sont dirigés vers des cabanes à l'intérieur de la jungle, pour participer au rite chamanique. La surdose aurait tué Emiliano Eva, alors que Denis Tronchin aurait perdu la raison. Avec le premier mort et l'autre fou, les guides natifs n'ont pas eu d'autre solution que de tuer l'autre pour que leurs mauvais agissements ne soient pas dévoilés. Avec les corps au milieu de la jungle, les présumés responsables ont décidé de les découper au milieu, apparemment avec une tronçonneuse, et cacher les parties dispersées près de la rivière Pastaza, pour que personne ne découvre les faits. Néanmoins, quatre mois après la disparition, la moitié du corps (tronc et tête) d'Emiliano Eva a été retrouvé. Au mois de février dernier l'autre moitié du corps de Eva a été retrouvé, et au mois de mars les ossements de Tronchin (seulement les extrémités inférieures). L'enquêteur qui s'occupe de l'affaire a été menacé de mort. <http://terresacree.org/mort2.htm>

Enthéogène ou élucubrogène ? Le business chamanique et sa langue sacrée

Par Guy Rouquet - PSYCHOTHERAPIE VIGILANCE. (Août 2008). Le terme "enthéogène" tend à se répandre. Je le connais depuis huit ans. Lorsque, m'interrogeant sur la nature de

l'ayahuasca, j'ai sollicité à ce sujet le professeur Georges Lagier en février 2001, il ne connaissait pas le mot, et il l'a requalifié aussitôt en parlant d'"élucubrogène". Expression savoureuse, qui correspond bien à ce que je sais de ces univers-là, où subtilement, en reprenant dans une sorte de copié-collé la même source littéraire, idéologique et pseudo-scientifique, le terme d'hallucinogène est récusé par ses adeptes au profit de celui, à l'étymologie savante, d'enthéogène (en-théo-gène), voire "divinogène" (plus immédiatement intelligible, mais sans doute trop populaire ou vulgaire pour des "initiés").

Les "initiés" en question, parfois "missionnés par les esprits gardiens de la forêt" (sic), s'emploient à jouer sur les mots, en les truquant et en les travestissant. Les mêmes personnes qui parlaient de substances ou produits hallucinatoires il y a une quinzaine d'années, n'hésitant pas à parler de leurs propriétés "manipulatoires" et "manipulantes", et utilisaient sans se poser de questions le terme "hallucinogène", font aujourd'hui les doctes en mettant en avant le terme "enthéogène", en professant que les substances concernées (ayahuasca, iboga, peyotl, datura? LSD...) ne donnent pas des "hallucinations" mais des "visions". Des visions "lucidogènes" qui permettent de voir l'invisible, à commencer par les esprits ou "entités spirituelles", qui évoluent dans le royaume de l'invisible et des mondes parallèles. Il n'est pas étonnant que, dotés d'une telle "vérité", lesdits "initiés" revendiquent une "fonction sacerdotale" (sic) pour le "thérapeute" (re-sic).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant non plus que nombre de "dérapeutes" aient saisi la puissance accrue qu'ils pouvaient tirer de ce mode opératoire pour renforcer l'emprise psychique sur leurs clients ou patients en l'assortissant d'une dimension spirituelle et ésotérique. Il est clair que les plantes ou substances en question ont des propriétés, que des laboratoires s'efforcent de recenser dans le cadre de protocoles stricts. Sont-elles thérapeutiques? Jusqu'à quel point? Pour quelles pathologies? Quelles sont les contre-indications? Les conditions d'ingestion? Les doses à ne pas dépasser? En revanche, leur sacralisation ("plantes sacrées", "boissons des dieux", "bois sacré", etc.) est insupportable, car "sectoïdale" et propice à la manipulation des effets transférentiels par le maestro, le maître de cérémonie, le gourou, le "thérapeute" reconverti en psychonaute...

PSYCHOTHERAPIE VIGILANCE BP 2 bis - 65290 Juillan T/F. 05.62.32.03.70
<http://www.PsyVig.com> - Psychotherapie.Vigilance@wanadoo.fr

Charte des praticiens du GEMPPI contestée par la FF2P, mais approuvée par Expression médicale

Ci-dessous un extrait du site de la Fédération française de psychothérapie et de psychanalyse (FF2P), contestant et c'est bon signe pour le GEMPPI, la charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit, lancée par le GEMPPI en 2008.

Cette critique, fondée sur des arguments caricaturaux (Par exemple, la PNL n'a jamais été désignée comme secte par la Mils ou la Miviludes, mais un comme un vecteur de dérives sectaires dans certains cas), évidents pour tous les connaisseurs, précise la position de la FF2P par rapport aux nombreuses dérives sectaires dans le domaine de la santé et du bien-être. A savoir que pour la FF2P « Il s'agit clairement d'une nouvelle "chasse aux sorcières", condamnée par les scientifiques et par tous les pays étrangers ! ». Concernant les « scientifiques » partisans habituels de ce genre d'analyse, notons qu'ils interviennent souvent au sein d'organismes tels que le CESNUR (les connaisseurs apprécieront) et les « pays étrangers » évoqués par la FF2P, sont probablement ceux qui ont une approche du même type que celle des Etats Unis dont le département sur les libertés religieuses, grand protecteur de « minorités religieuses » américaines telles que les Témoins de Jéhovah et l'Eglise de scientologie placent certaines années la France quasiment au même rang que l'Iran en matière de respect des libertés religieuses. Ces fameux « scientifiques » et « Etats étrangers » proposés comme modèles en matière de libertés religieuses sont applaudis et

cités régulièrement par tous les extrémismes religieux et les groupes sectaires. Nous vous invitons par ailleurs à consulter vous-même notre charte sur notre site dans la rubrique « Statuts » : www.gemppi.org

« Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P)

Extrait de la « NewsLetter » n°65 – 2 février 2009 de la FF2P - Site : www.ff2p.fr

LA "CHARTRE DES PRATICIENS ET ACTEURS DU CORPS ET DE L'ESPRIT" DU GEMMPI

► Plusieurs membres de la FF2P ont été sollicités pour adhérer à la « Charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit » du GEMMPI. Or, son **article 2** est **inacceptable**.

En voici le texte : « art. 2) *Il a une pratique respectant les principes de laïcité et de respect de la personne humaine, notamment en s'abstenant d'orienter ses clients ou usagers vers quelques croyances ou religions que ce soient. Son activité de praticien ou d'acteur du corps et de l'esprit est indépendante de toute appartenance à des groupes désignés comme secte dans les rapports parlementaires français « Les sectes en France » (1995), « L'argent des sectes » (1999) et ceux qui seront publiés ensuite sur ce thème ou nommés comme tels dans les rapports de la MILS ou de la MIVILUDES* ».

Bien entendu, à la FF2P nous avons une pratique respectant les principes de laïcité, notamment en nous abstenant d'orienter nos clients ou usagers vers quelque croyance ou religion que ce soit. Notre activité est indépendante de toute appartenance à des groupes sectaires, et poursuit des objectifs diamétralement opposés : à savoir, développer l'autonomie de nos patients/clients et lutter contre toute dépendance.

Cependant, cette Charte du GEMMPI s'aligne "aveuglément" sur certaines prises de positions (passées et à venir) parfois arbitraires de la MIVILUDES, plusieurs fois mises en cause par des chercheurs du CNRS et par des spécialistes.

Ainsi, par exemple, certains Rapports officiels de la MILS, puis de la MIVILUDES (2001, 2005) ont évoqué — pendant un moment — comme "sectes" l'approche psychanalytique jungienne, l'analyse transactionnelle, la PNL, la psycho-généalogie, etc. — cela sans aucun argument scientifique, et sans demander d'explications aux organismes incriminés.

La notion même de "secte" n'a d'ailleurs jamais été définie.

Seules devraient être poursuivies les **dérives** sectaires, mettant en cause la liberté ou la sécurité, et non la simple appartenance à tel ou tel mouvement : le catholicisme est-il une "secte"... avec ses croyances non scientifiquement prouvées ?

Il s'agit clairement d'une nouvelle "chasse aux sorcières", condamnée par les scientifiques et par tous les pays étrangers ! »

« Expression médicale.org » approuve la charte des praticiens du GEMMPI

Expression médicale.org. Dr François-Marie Michaut. Nous avons appris que le *Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection de l'individu* (GEMMPI), hôpital de la Timone à Marseille, propose à ses adhérents une *Charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit* pour la prévention contre les dérives sectaires, et ou, thérapeutiques holistiques. Voilà qui nous a semblé aller dans le même sens que la *Charte d'Hippocrate* qui a été publiée sur ce site en début d'année <http://www.exmed.org/archives08/circu532.html>

Nos lecteurs se souviennent que nous avons eu l'appui de Bernard Hoerni, professeur de cancérologie à Bordeaux, auteur de nombreux articles et ouvrages sur la relation médecin malade et ancien président de l'ordre des médecins.

Didier Pachoud, président du GEMMPI - gemppi@wanadoo.fr - interrogé sur la concordance éventuelle de ces deux chartes nous a écrit en ces termes :

« *Je trouve cette charte (celle d'exmed, ndlr) à la fois très belle, très subtile et en accord avec la notre qui n'a d'originalité que d'être tenue par une association de lutte contre les dérives sectaires (on ne peut nous soupçonner de "servir la soupe" à nos confrères) et le contrôle effectué par les usagers eux-mêmes* »

La charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit est dès maintenant ouverte aux signataires

L'intérêt de cette démarche est aussi de distinguer les signataires de la charte des *praticiens et acteurs du corps et de l'esprit* par le fait qu'ils acceptent la transparence de leurs activités et s'engagent à une bonne déontologie, par opposition à de nombreux thérapeutes de tous poils qui sont à l'origine de dérives sectaires ou thérapeutiques.

La charte est dès maintenant ouverte aux signataires qui souhaitent être inscrits dans son registre. Il suffit de la demander au GEMPPPI ou de la consulter sur notre site : www.gemppi.org , sous la rubrique « Statuts ». Par courriel : gemppi@wanadoo.fr

Créationnisme et dérives sectaires

Les professeurs de plus en plus confrontés à des critiques d'inspiration

créationniste de leurs élèves. PARIS, 21.02.2009 (AFP) - L'idée que le monde est d'essence divine, véhiculée par des lycéens créationnistes, nourrit une contestation de plus en plus fréquente de l'enseignement de la théorie darwinienne de l'évolution, témoignent des professeurs de sciences de la vie et de la terre (SVT) et de philosophie, interrogés par l'AFP.

"Nous avons depuis 5-6 ans des retours du terrain qui indiquent une montée du créationnisme en France alors qu'auparavant, c'était exceptionnel", dit Annie Mamecier, doyenne du groupe des Sciences de la vie et de la terre à l'Inspection générale de l'Education nationale. Le créationnisme rejette l'idée de l'évolution et postule que Dieu a créé l'univers en une semaine. Né chez les chrétiens au XIXe siècle, il a été relayé par les Témoins de Jéhovah et par des créationnistes islamistes depuis les années 1980. Mme Mamecier évalue "entre 5 et 10%" le nombre d'élèves qui expriment durant les cours ou sur leurs copies leur hostilité aux théories de Darwin et précise que "les élèves qui manifestent le plus sont d'origine musulmane". "Il y a deux types de réactions: des réactions plutôt isolées venant d'élèves qui ont été élevés dans une croyance religieuse et des réactions un peu plus organisées, qui se rapprochent du dessein organisé américain et viennent d'élèves relativement manipulés". Sophie Mouge, professeure de SVT a essuyé 2 contestations parmi les 31 élèves de sa classe, lors d'un cours sur l'évolution des végétaux. " Les élèves cherchaient à me tourner en dérision. Un élève m'a dit - Non, non, dans le Coran, ça n'est pas écrit cela! - ", raconte la jeune femme. Pour Jean-Baptiste de Panafieu, qui a passé plusieurs mois au lycée Jean-Jaurès dans le cadre d'un documentaire, ces élèves contestataires "puisent leurs informations sur internet, sur des sites créationnistes, anti darwiniens, comme le site du turc Harun Yahya". En janvier 2007, ce prédicateur avait envoyé massivement aux établissements scolaires l'Atlas de la Création, un livre développant au nom du Coran les thèses créationnistes. Mais pour Carole Diamant, professeure de philosophie au lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen et auteure de "Ecole terrain miné" (éditions Liana Levi, 2005), les "critiques" des élèves sont plus profondes et ont évolué depuis le début des années 2000. "Quand j'ai écrit mon livre, en 2004, la critique était superficielle, spontanée et répétée. C'est quelque chose qui faisait référence à des prêches ou à une opinion religieuse entendue ici ou là", explique Carole Diamant. "Aujourd'hui, les enfants sont sûrs de leurs croyances. Ils restent sur leurs positions.

Islamisme

Isabelle Adjani dans « La journée de la jupe » : le film qui pulvérise l'islamiquement correct. Riposte Laique. www.ripostelaique.com –

NUMERO 81 : *L'EDITO DE CYRANO* - 23 mars 2009. (Extraits) Comme 2.245.000 d'entre vous, j'ai vu le film « *La journée de la jupe* » avec Isabelle Adjani vendredi soir sur Arte. J'ai compris alors les difficultés du réalisateur pour faire et diffuser ce film : boycott des

producteurs, puis des chaînes de télévision, et enfin des salles de cinéma : il est tout simplement très politiquement incorrect ! Saluons donc Arte qui a eu le courage de briser le plafond de verre médiatique en programmant cette œuvre de Jean-Paul Lilienfeld, ce qui lui vaut un record historique d'audience. Et pour ceux qui n'ont pas pu voir, il sortira dans les salles le 25 mars. « *La journée de la jupe* » dénonce tout ce que nous disons depuis bientôt deux ans sur *Riposte Laïque*. Tout y passe, en vrac et en boucle : les chiennes de garde qui démolissent la féminité au nom du féminisme, les insultes sexistes, une ministre de l'Éducation nationale peureuse et prête à sacrifier médiatiquement et physiquement la victime expiatoire, **les filles obligées de s'habiller comme des sacs à patates, l'accusation d'« islamophobie », la peur d'émeutes urbaines, la victimisation des coupables et la culpabilisation des victimes**, l'irrespect envers les adultes, l'antisémitisme islamique et le racisme anti-blancs, l'école républicaine transformée en garderie et en « fabrique de crétins », l'hyper-violence, l'arabisation et l'appauvrissement de la langue française, l'éclatement des familles, le racket, les mots faux-culs comme « quartier sensible » ou « contexte », les professeurs qui baissent le pavillon jusqu'à se faire complice des voyous ou à se servir du Coran en classe pour les apaiser, le multiculturalisme, l'échec de l'intégration, le communautarisme ethnique, **le mépris des valeurs laïques**, les viols collectifs, les superstitions religieuses, le machisme abruti, la manipulation de l'opinion publique, le proviseur qui ne pense qu'à étouffer les problèmes de son établissement et qui accuse la victime d'être à la fois « catho coincée » et trop laïque, l'affinité entre les islamistes algériens et les « sauvageons » de nos banlieues, le commerçant chinois qui fuit la cité parce qu'il a été victime de multiples braquages, les menaces de représailles, l'influence affligeante des séries télé et des reality shows, etc.

Et surtout, le film ne fait aucune impasse sur la dénonciation de l'islamisation qui pourrit notre société et en particulier ces jeunes élèves issus de l'immigration et communautarisés. « *La journée de la jupe* » n'a pas eu besoin de s'abriter derrière des évangélistes ou une version bisounours de l'islam pour en dénoncer les effets désastreux, ainsi que sa responsabilité directe dans la haine des non-musulmans, dans **une représentation préhistorique de la femme qui ne peut être qu'objet, soit pute, soit soumise**, et dans les atteintes à la laïcité française et occidentale... C'est également la démonstration cinglante de l'impasse à laquelle nous conduisent nos gouvernants et leurs idiots utiles. Ce gouvernement ubuesque qui soi-disant prétend combattre les talibans en Afghanistan, et qui n'est pas capable de rétablir l'ordre républicain dans nos zones de non-droit. Ce gouvernement pusillanime dont la justice de la pensée condamne un article où Kad Merad dit qu'il apprécie « le cigare à l'apéro » (4) mais ferme les yeux sur les appels à la haine et à la violence distillées dans des mosquées ou dans des manifestations jihadistes. Ce gouvernement lâche qui n'a plus que le « ministère de la parole » pour rabâcher ses indignations à chaque fois qu'un élève ou un enseignant est sauvagement agressé, et qui invite ses policiers à ne plus poursuivre les délinquants (5)...Ce gouvernement dogmatique et son opposition complice qui nous promettent d'imposer de force **une « diversité » antirépublicaine et antidémocratique** aux Français sans exiger en retour le moindre devoir civique de la part des communautés immigrées. Ce gouvernement ruineux et ses **élus de droite comme de gauche qui multiplient le financement illégal du culte musulman** (22 millions pour une seule mosquée à Paris, qui dit mieux ?) alors que « les caisses sont vides » et qu'il n'a jamais démontré que l'islam apporterait le moindre bénéfice aux Français...Ce gouvernement affabulateur dont les « sociologues » et les ministres autoproclamés nient les « bandes ethniques » et prétendent qu'il n'y aurait que 222 « bandes » en France, alors qu'ils comptent par ailleurs **un millier de zones de non-droit où désormais on tire à vue sur les forces de l'ordre**. « *La journée de la jupe* » illustre tout cela, et n'épargne pas non plus les idéologues de gauche qui ont détruit notre Éducation nationale de l'intérieur, avec leurs relais syndicaux et corporatistes. Mais permettez-moi de saluer l'efficacité de deux autres films, « *Entre les murs* » et « *Welcome* », dont la promotion médiatique fut évidemment bien plus massive que celle du film de Jean-Paul Lilienfeld : en effet, ces deux caricatures malsaines de promotion du catéchisme droitsdelhommiste ont eu exactement l'effet inverse de celui escompté. A force de traiter les Français de racistes et

d'imbéciles, et de vanter au contraire ceux qui leur crachent dessus et qui les humilient, les arroseurs sont arrosés et se ridiculisent eux-mêmes. Saluons enfin Isabelle Adjani, la « Sonia Bergerac » du film. Il faut du courage pour se prêter à un exercice qui peut lui valoir la réprobation de ses pairs médiatiques. « *La journée de la jupe* » est un film où *Riposte Laïque* reconnaît totalement tous ses combats, républicains, laïques et féministes. Nous nous réjouissons non seulement de voir brisée si magistralement l'omerta des médias et des politiciens... »

Références

(1) <http://www.arte.tv/journeedelajupe>

(2) [lajourneedelajupe](http://www.lajourneedelajupe.com)

(3) par exemple [Cinema/Adjani-dans-La-Journee-de-la-jupe- !/\(gid\)/200602/\(comment\)/all](http://www.cinema.com/Adjani-dans-La-Journee-de-la-jupe-!/gid/200602/(comment)/all)

ou <http://television.telarama.fr/tele/emission.php?onglet=avis&id=12275559>

(4) http://www.lepost.fr/article/2009/01/02/1372183_kad-merad-condamne-par-la-justice-pour-son-vice.html

(5) <http://www.youtube.com/watch?v=NcPRmEvxWoA>

(6) <http://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2009/03/21/01006-20090321ARTFIG00145--bandes-de-non-droit-.php>

(7) <http://artsetspectacles.nouvelobs.com/p2315/a397177.html>

(8) [yazid-sabeg-mesurer-l-ampleur-des-discriminations-et-des-politiques-publiques_1164459_3224.html](http://www.yazid-sabeg-mesurer-l-ampleur-des-discriminations-et-des-politiques-publiques_1164459_3224.html)

Loi sur l'abus de faiblesse discutée en Belgique

La Libre Belgique – 12/02/09. Le député André Frédéric, ancien "patron" du groupe de travail sur les sectes à la Chambre, a (ré)introduit mercredi une proposition de loi sur l'abus de faiblesse, qui doit permettre de combattre les excès des organisations sectaires, à la commission Justice de la Chambre. Il y a présenté son contenu et les motivations qui rendent ce progrès législatif nécessaire et le premier tour de table des partis a été favorable, le député socialiste recevant globalement leur soutien, y compris celui du représentant du gouvernement. On va dès lors demander l'avis du Conseil d'Etat et procéder à deux auditions, celles des spécialistes du CIAOSN (centre d'observation des sectes) et de la Miviludes, organisation gouvernementale française contre les dérives sectaires. (R. P.)

Mandarom perd une bataille judiciaire

La Provence. 25 mars 2009. Le Mandarom, fondé par feu le messie cosmoplanétaire Gilbert Bourdin, a perdu une manche, hier, dans la saga judiciaire qui l'oppose depuis plus de 15 ans aux riverains et défenseurs de l'environnement hostiles à sa volonté de construire un temple dans les Alpes-de-Haute-Provence, là où elle avait été contrainte en 2001 d'abattre la statue géante de son gourou. La cour de cassation a rejeté un pourvoi que la secte avait déposé contre un arrêt de la Cour d'appel de Grenoble qui, en novembre 2007, avait estimé fondées les demandes d'habitants à réclamer réparation de leur préjudice. La cour d'appel avait aussi ordonné la désignation d'un expert pour évaluer les moyens nécessaires à la

remise en état du site. C'est cet arrêt que la secte contestait devant la Cour de cassation, pourvoi qui a été rejeté.

Médecines douces : attention charlatans

Une enquête du journal *La Provence* du 7 mars 2009. Vous avez la gorge fragile ? C'est qu'un de vos ancêtres a été pendu. Un problème d'insomnie ? Réglez donc vos filaments cosmiques. Et si vos oreilles sont trop grandes, c'est tant mieux : vous n'aurez jamais de problème rénal. Voilà le genre d'inepties que professent certains psycho-généalogistes, kinésologues, décodeurs biologistes et autres thérapeutes « non conventionnels » que 50% des Français disent avoir déjà consultés.(...) Certaines de ces pratiques peuvent apporter un réconfort, ne serait-ce que par l'effet placebo, « d'autres provoquent des drames personnels et familiaux, dès lors qu'elles disqualifient la médecine scientifique et persuadent les gens de renoncer à ses soins ». Du cartilage de requin pour soigner le cancer à la guérison par la danse en passant par le remède universel qui consiste à boire son urine, « la plupart des guérisseurs se réclament de courants venus des Etats –Unis », explique le président du GEMPP. Avec une constante : « La volonté de focaliser l'individu sur lui-même, afin que sa famille, son entourage, soient vécus comme des parasites ». Divorces, familles chamboulées, ruinées, abandon d'emploi ne sont pas rares chez ceux qui mordent à l'hameçon. D'autant que, bien souvent, les malades se voient proposer une « formation » pour commencer une vie nouvelle...Selon Me Jean-Jacques Autissier, avocat départemental de l'Ordre des médecins, certains ne retiennent pas la leçon, comme ce « **docteur en médecine chinoise** » qui prétendait faire repousser les cheveux. 125 patientes ont « bénéficié » de ses « massages thérapeutiques », suivis d'une séance d'attouchements sexuels. Le prétendu médecin était en fait prof de gym. Il vient d'être condamné à 3 ans de prison avec sursis.

Dans les griffes du naturopathe. Témoignage de Bernadette, infirmière libérale. Un prétendu docteur en naturopathie avait convaincu sa patiente d'arrêter tout traitement.

En juillet 2005, Bernadette infirmière libérale à Marseille, faisait un remplacement à domicile auprès d'une dame en fin de vie, atteinte d'un cancer en stade terminal. « Un beau matin, cette patiente a refusé de prendre tous ses médicaments, pas même les patchs de morphine pour calmer ses douleurs ». Intriguée par ce comportement, l'infirmière apprend par une amie de la malade que celle-ci ne faisait qu'obéir aux prescriptions de son guérisseur, un prétendu « docteur en naturopathie » qui la suivait depuis 20 ans. « Il lui avait dit de ne plus prendre de médicaments et que cela était nocif pour sa santé. Il lui avait même assuré qu'en suivant ses recommandations, elle allait guérir ! » Le pseudo-médecin avait d'ailleurs rédigé 2 ordonnances bidons préconisant des...tisanes d'artichaut pour soigner ce cancer généralisé. En guise d'honoraires, il demandait à la vieille dame de lui signer un viager sur sa propriété. Horrifiée, Bernadette a aussitôt saisi le juge des tutelles. Grâce aux fausses ordonnances, le naturopathe a été arrêté pour exercice illégal de la médecine. Sans l'intervention de l'infirmière, la vieille dame aurait terriblement souffert jusqu'à ses derniers instants.

Paganisme destructeur

Comparution de quatre jeunes accusés de destruction d'édifices religieux. 26 fév. 2009 (AFP) - Quatre jeunes gens, défenseurs de "cultes païens anciens" et adeptes du rock "black métal", ont comparu jeudi devant le tribunal correctionnel de Quimper pour la destruction en série en 2007 d'édifices religieux en Bretagne, dont une chapelle du XVIe siècle. Comparissant libres et contestant appartenir aux mouvances néo-nazie ou satanique, les quatre jeunes, âgés de 23 à 28 ans, ont reconnu les destructions et dégradations, après de fortes consommations d'alcool, d'une douzaine de lieux de culte dans neuf communes finistériennes. Parmi ces lieux, la chapelle de Loqueffret, inscrite au titre des monuments historiques depuis 1926, avait été incendiée en juin 2007. Une signature "TABM", soit "True Armorik Black Metal", avait été retrouvée sur les lieux ainsi que sur les sites de huit autres

chapelles et calvaires victimes de dégradations dans le sud du département. Les quatre accusés ont expliqué en substance qu'ils voulaient montrer leur hostilité à la religion chrétienne, toute puissante à leurs yeux et à laquelle ils reprochent d'avoir fait disparaître des cultes païens plus anciens. Le jugement a été mis en délibéré au 26 mars.

RAEL

Le Mouvement raëlien perd son procès contre «La Liberté». Tribune de Genève 16.01.2009. Le Tribunal fédéral confirme un verdict de la justice vaudoise: le journal fribourgeois a respecté l'intérêt du public d'être informé. En avril 2005, le quotidien fribourgeois avait relaté l'organisation dans un restaurant lausannois de rencontres sur le thème de la féminité. Le journal avait mis en évidence les liens de deux organisatrices avec le Mouvement raëlien. Après avoir rappelé «l'engagement de la secte pour le clonage avec ses relents d'eugénisme», il avait relevé que la «**soumission sexuelle de ses disciples femmes**» était le centre des principes prônés par Raël et que l'instrument de cette soumission était l'«Ordre des anges», auquel peuvent adhérer de «Belles jeunes femmes prêtes à tout pour le plaisir de Raël». Selon le TF, qui déboute le Mouvement raëlien et les deux organisatrices, il y avait un intérêt à informer le public sur l'appartenance des deux femmes à l'«Ordre des Anges», ainsi que sur le lien entre les «Cafés féminité» et la secte. S'il y a atteinte à la personnalité des deux organisatrices, celle-ci est justifiée par un «intérêt public prépondérant», souligne Mon Repos qui rejette le recours des deux organisatrices et du Mouvement raëlien suisse, mettant les frais judiciaires à leur charge. C'est la deuxième fois que «La Liberté» gagne un procès contre le Mouvement raëlien. En 1998, le journal avait refusé de publier un droit de réponse de la secte suite à un article qui affirmait que celle-ci «prône théoriquement dans ses écrits la pédophilie et l'inceste». Un veto qui avait reçu l'aval tant de la justice fribourgeoise que du TF. Mon Repos avait relevé qu'un journal a le droit de refuser un droit de réponse lorsqu'il est manifestement erroné. *Arrêt 5A_328/2008 du 26/11/2008*

Scientologie

“Profits macabres”, un film anti psychiatrie envoyé massivement aux médecins généralistes par le Comité des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH), émanation de l'église de Scientologie. (Making a killing, en version anglaise - DVD 1h34). Le président du GEMPPI interviewé dans un reportage consacré à ce sujet aux informations régionales de FR3 Méditerranée du 2 avril (JT 19/20) a rappelé que la logique de cette agression médiatique provient probablement de ce que les psychiatres sont ressentis comme une concurrence directe pour les scientologues. Cependant il convient de replacer les produits psychothérapeutiques de la scientologie à leur place. En effet, le fond idéologique de cette organisation américaine, concernant les origines de l'homme, son fonctionnement psychologique, les entités spirituelles qui le manipulent, etc. repose sur une histoire d'extra-terrestres, ce qui ne nous étonne pas puisque le fondateur de la scientologie était auteur de romans de science fiction. Dans cette affaire, il ressort que la Scientologie fait un travail tendant à d'isoler les psychiatres car ce film ne leur a pas été adressé. La version française donne quelques arguments en français, mais elle les appuie par le témoignage de professeurs, de médecins, de physiciens et autres « savants », accessoires servant d'arguments d'autorité, parfaitement inconnus chez nous et parlant anglais dans le film. Le film tente de mettre en évidence le désormais classique complot, véhiculé dans certains milieux, des médecins, des laboratoires pharmaceutiques et des pouvoirs publics, qui pour faire du profit n'hésitent pas à nuire à la population. En l'occurrence, des dizaines de maladies psychiatriques auraient été inventées afin de mettre sur le marché des médicaments dangereux correspondants, des psychotropes et autres poisons. Le pire selon le CCDH, c'est que ces médicaments reçoivent une autorisation de mise sur le marché après seulement quelques semaines d'essai. Chacun d'entre nous

comprendra l'absurdité d'un tel argument adressé à des médecins Français lorsque l'on sait que dans l'Exagone, il faut plusieurs années avant qu'un médicament obtienne une autorisation de mise sur le marché. Peut-être que le CCDH fait état d'une situation aux Etats Unis, quoi qu'il serait nécessaire de vérifier, mais ceci n'a rien à voir avec notre situation en France.

Notons que la presque similitude du titre du Comité des citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) peut provoquer une confusion avec la Ligue des Droits de l'Homme ou laisser penser qu'il y a une parenté entre les 2 organismes

Les questions posées à l'Assemblée Nationale ci-dessous seraient peut-être une illustration de cette confusion, laissant envisager une possible instrumentalisation de députés par le CCDH. Question publiée au JO le : 25/11/2008 - Réponse publiée au JO le : 17/03/2009

Hospitalisation sur demande d'un tiers. M. Bertrand Pancher attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la procédure en urgence d'internement psychiatrique à la demande d'un tiers. Des associations de protection des droits de l'Homme relèvent que le nombre de recours à cette procédure serait anormalement élevé...

Texte de la REPONSE : **La Commission des citoyens pour les droits de l'homme, association affiliée à l'Église de scientologie, intervient activement et de façon répétée depuis plusieurs années dans le champ de la psychiatrie. Elle saisit actuellement les parlementaires sur le thème de l'augmentation des hospitalisations sans consentement sur demande d'un tiers prises dans le cadre de la procédure d'urgence...**En dépit de l'importance prise par la procédure d'urgence, les commissions départementales des hospitalisations psychiatriques (instances chargées de veiller au respect des libertés des personnes hospitalisées), et notamment celle du département de la Meuse, n'ont pas relevé d'hospitalisations psychiatriques injustifiées. ..

Les mêmes réponses ont été faites par le Ministère de la Santé (toutes datées du 17 mars) à d'autres parlementaires, avec personnalisation du nom du département de leur circonscription

Une mère poursuit 3 membres scientologues suite au décès de son fils. St Petersbrug Times – 17 février 2009. (extraits) CLEARWATER-USA - Plainte d'une mère contre 3 scientologues, suite au suicide de son fils dépressif dont elle attribue la cause à l'arrêt d'un traitement médical sous l'influence de la Scientologie dont le père est un membre . En "scène", la soeur jumelle et le beau-frère du leader du mouvement , David Miscavige . Une mère poursuit 3 membres de l'Église de scientologie suite au suicide de son fils parce qu'ils l'auraient amené à refuser un traitement anti dépresseur nécessaire. Parmi ces 3 paroissiens, figure Denise Gentile, la sœur jumelle de David Miscavige, le dirigeant mondial de la scientologie. Kyle, un jeune homme de 20 ans se serait suicidé (selon la police) le 16 février pendant qu'il était en visite chez son père, scientologue lui- aussi. Mais la mère du jeune homme affirme que les scientologues sont responsables de ce drame, en particulier Denise Gentile et son mari, parce qu'ils auraient persuadé le jeune homme de ne pas prendre son traitement anti dépresseur (Lexapro). Les accusés se défendent en affirmant qu'ils ont tenté de placer le jeune homme dans un centre de désintoxication Narconon (lié à la scientologie). Cependant, Kyle n'était pas scientologue. L'affaire est suivie par l'avocat Ken Dandar, bien connu pour son implication dans la bataille juridique contre la scientologie au sujet d'un autre décès, celui de Lisa McPherson, une scientologue de 36 ans, décédée en 1995 pendant une cure du personnel scientologue et cela à Clearwater. Le porte parole de l'Église de scientologie nie tout lien entre cette affaire et la scientologie. (Traduction GEMPPPI)

Escroquerie : un non-lieu pour l'Eglise de Scientologie confirmé en appel

27 mars 2009 (AFP) - Au terme de 25 années de procédure, un juge d'instruction parisien Jean-Christophe Hullin avait rendu, courant octobre 2007, une ordonnance de non-lieu général en faveur de membre de l'église de Scientologie estimant qu'il ne résultait pas de l'information judiciaire "de charge contre quiconque d'avoir commis les infractions visées".

Ouverte en 1989, cette enquête judiciaire visait les faits "d'escroquerie, d'extorsion de fonds et d'exercice illégal de la médecine". Le plaignant à l'origine de la procédure, un jeune pianiste aux parents fortunés avait versé en 1988 plus d'un million de francs (150.000 euros) à l'Eglise de Scientologie. Vingt personnes adeptes de l'Eglise de Scientologie avait été mises en examen dans ce dossier. Trois parties civile avaient fait appel de l'ordonnance de non-lieu mais deux d'entre elles, des personnes physiques, se sont désistées après avoir trouvé un accord avec l'Eglise de Scientologie. Seule, l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (Unadfi) avait maintenu son appel mais la validité de sa constitution de partie civile était contestée par les avocats de l'Eglise de Scientologie.

Le 21 février, le parquet général avait requis la recevabilité de la constitution de partie civile et de l'appel formé par l'Unadfi. Mais la chambre de l'instruction de la cour d'appel en a décidé autrement. Les motivations de cet arrêt n'ont pas été communiqués. Faute d'appelant, le non-lieu dont avait bénéficié l'Eglise de Scientologie est ainsi confirmé.

SUKYO MAHIKARI

SUKYO MAHIKARI - SERVICES FISCAUX - <http://www.droitdesreligions.net/>

Cour de cassation, 13 Janvier 2009 - Association Sukyo Mahikari France

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, a rendu l'arrêt suivant :

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Paris, 19 octobre 2007), que la vérification de la comptabilité de l'association Sukyo Mahikari France (l'association) a fait apparaître que cette dernière bénéficiait de dons manuels ; que l'administration fiscale les a soumis aux droits d'enregistrement au taux de 60 % par notification du 13 octobre 1999 ; que le 29 juillet 2002, l'association a fait assigner le directeur des services fiscaux aux fins de faire annuler la décision de rejet de sa réclamation (...) Mais attendu (...) que l'arrêt relève qu'il résulte des pièces et documents du dossier de la société LH France SARL que l'association Sukyo Mahikari était susceptible d'agir dans l'intérêt de celle-ci dans laquelle ses dirigeants pouvaient avoir directement ou indirectement des intérêts, qu'elle lui fournissait des débouchés ou une activité complémentaire de nature à caractériser une collusion d'intérêts entre les deux structures comme la vente d'objets cultuels par la société LH à la seule association qui en supporte le surcoût, l'emploi par la société LH de salariés imposés par l'association auprès de laquelle ils sont détachés pour l'enseignement de la discipline dans les divers dojos, tout en gérant directement ce personnel et en refacturant, moyennant une marge, ces prestations de services qui constituent son activité principale ; qu'il constate l'existence d'un patrimoine immobilier appartenant à l'association ainsi que l'identité de personnes entre le gérant de la société LH et le président de l'association, celui-ci figurant toujours comme gérant statutaire de la société malgré sa démission le 2 mai 1995 ; qu'en l'état de ces constatations, la cour d'appel a justifié sa décision, peu important le caractère non lucratif de l'activité de l'association et sa sujétion ou non au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée ou de l'impôt sur les sociétés, lequel est sans incidence sur la validité des présomptions et indices sérieux recueillis avant l'engagement de la vérification ; que le moyen n'est pas fondé. Mais attendu que l'arrêt retient justement que les lois de 1905 et 1901 assurent à l'association le bénéfice de la liberté de conscience individuelle, de la liberté d'expression des convictions religieuses et de la liberté de réunion et d'association, et par motifs adoptés, que l'association ne contestait pas ne pas avoir fait l'objet d'une reconnaissance en tant qu'association culturelle par l'autorité administrative compétente, ce qui lui aurait permis d'être exonérée des droits auxquels elle a été assujettie ; que le moyen n'est pas fondé. **PAR CES MOTIFS : REJETTE le pourvoi ;**

Condamne l'association Sukyo Mahikari France aux dépens.

Les témoins de Jéhovah condamnés.

Exclusif : la Cour de cassation reconnaît les discriminations de l'organisation.

La Dernière Heure (24/01/2009), BRUXELLES. C'est une première mondiale. Un tribunal belge, la Cour de cassation, vient de reconnaître que les Témoins de Jéhovah ont des pratiques discriminatoires à l'égard des exclus du mouvement qui balance entre religion et organisation sectaire. Jacques a fait partie de ce qu'il appelle aujourd'hui "une secte", pendant une quinzaine d'années. *"Pour avoir pris la défense d'un de mes clients aussi témoin de Jéhovah qui avait un conflit avec un cadre supérieur de l'organisation, j'ai été exclu"*, indique-t-il. Le problème, c'est que chez les Jéhovah, on indique clairement par écrit aux membres qu'ils ne doivent plus avoir de contacts avec les exclus, aujourd'hui plus prosaïquement nommés "excommuniés". Résultat : *"Ma femme vivant sous mon toit, cela n'a pas posé de problème mais, par exemple, je n'ai plus vu ma belle-mère depuis sept ans et je n'ai plus de contacts avec mes sœurs."* Et sur base de la loi anti-discrimination de 2003, Jacques a décidé d'intenter une action en justice. Débouté une première fois en référé, la cour d'appel de Liège a finalement reconnu la présomption de discrimination dont a été victime Jacques. Une première victoire pour Jacques mais pas une condamnation des Jéhovah. *"C'était à moi de prouver que j'avais bien été discriminé."* Et le Liégeois s'est alors pourvu en cassation. L'instance suprême vient de rendre son verdict. *"La Cour reconnaît que, sur base de la loi anti-discrimination qui a été durcie en 2007, s'il y a des présomptions de discrimination établies, c'est aux Témoins de Jéhovah de prouver qu'il n'y a pas eu de discrimination."* Par conséquent, l'affaire devra être rejugée et a été renvoyée vers la cour d'appel de Mons qui devra trancher définitivement. *"C'est une première mondiale. C'est la première fois que la justice ouvre une brèche comme celle-là et je vois mal comment ils pourraient maintenant prouver qu'il n'y a pas eu de discrimination. Et s'ils sont condamnés, c'est un jugement qui va avoir des répercussions dans le monde entier."* Michaël Kaibeck

mhtml:{D5360CA5-DD0D-41FD-B0FF-798CFEC5E8C1}mid://00000071/!x-
usc:<http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/244088/les-jehovah-condamnes.html>

Publications

Les dessous du voile « 1989-2009, vingt ans d'offensive islamique contre la République laïque ».

Cet ouvrage collectif se veut être une tentative d'explication des raisons de la passivité des dirigeants de notre pays, devant cette offensive politico-religieuse d'un type nouveau. Il appelle la société française à une réaction laïque, féministe et républicaine.

Le ton et le thème de ce livre s'illustreraient très bien au travers du film « La journée de la jupe ». (Voir notre article à ce sujet plus haut, rubrique « islamisme »). L'éditeur ne craint pas de violer certains tabous et n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat. Le procédé ne plaira pas à tout le monde, mais il a l'avantage au moins d'exister.

Un chapitre est consacré à Marseille et intitulé "Chroniques marseillaises d'un obscurantisme rampant".

Pour commander *Les dessous du voile* : envoyez un chèque de 19 euros (frais de port compris) à l'ordre de **Riposte Laïque**, BP 82035, 13201 Marseille Cedex 1.

Etranger : chèque de 30 euros (frais de port et assurance compris).

Editeur : Riposte Laïque. 2009
<http://www.ripostelaique.com>

Revue Forum 16 : La douleur du malade

La revue Forum n°16 de l'Espace Ethique Méditerranéen vient de paraître
Il y est exposé un résumé du dernier colloque d'octobre dernier inaugurant la charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit et l'annonce de notre prochaine manifestation (voir programme page 2 de ce bulletin) ainsi que les formalités pour recevoir "Forum" (revue gratuite diffusée à plus de 10000 ex) en contactant :

Espace Ethique Méditerranéen – Hôpital adultes de La Timone - 264, rue St Pierre
13385 Marseille Cedex 05 – Tel 04 91 38 44 26 ou 27

Site de l'Espace Ethique Méditerranéen : <http://www.ap-hm.fr/ethiq/fr/site/accueil.asp>

Au sommaire du n°16 de Forum:

Dossier : la douleur du malade

Regard infirmier

Enseignements

Commissions (dont la commission pilotée par le GEMPPPI : *Santé, éthique, idéologies*)

Evénements

Lectures

Informations, agenda

Etc

Bénévole en soins palliatifs

Vocation, opportunité ou apprentissage ?

L. Liane - 12,50 € - Editions Persée - 2009

www.editions-persee.fr

Une vie dans la vie, avec le phénomène le plus naturel qui soit : la mort...

L'accompagnement en soins palliatifs est une fenêtre ouverte sur le monde :

« l'univers est à notre porte, il suffit d'ouvrir les yeux avec l'émerveillement d'un enfant » ! Être sensible à la souffrance, sans la prendre pour sienne, ne rien projeter et donner sans rien attendre, avoir la joie de recevoir des sourires chargés d'une chaleur jamais égalée par ailleurs, se révèle d'une richesse infinie.

Fréquenter avec sérénité et bonheur malades, pauvres, handicapés et personnes âgées – cela sans maladresse et sans angoisse car ils ont tant besoin d'être aimés pour se sentir vivants – telle est l'essence de cet ouvrage.

L'auteur. Signataire de la charte des praticiens et acteurs du corps et de l'esprit (non médecin), nous la connaissons bien au GEMPPPI pour son fervent militantisme en faveur de la laïcité. Elle est un témoin direct des dérives possibles et très faciles dans le domaine qui est le

sien, lorsqu'un intervenant quelconque a entre ses mains des personnes fragilisées. Elle a pratiqué des massages de type ayurvédiques aux soignants à l'hôpital dans un but de relaxation. Il ne s'agissait donc pas de thérapie et c'est justement là que nombre de praticiens non médecins s'exposent à la dérive, car ils se situent de manière erronée sur le terrain de l'aide à autrui. Leur aide ne devrait pas être comprise par eux comme thérapeutique.

Satan profane. Portrait d'une jeunesse enténébrée

Nicolas Walzer. Editions Desclée de Brouwer – 2009. 17 €. Face à la multiplication des profanations de tombes, une mission parlementaire a été diligentée en mai 2008. Pointés du doigt, les satanistes sont-ils les responsables ? Pourquoi Satan intéresse-t-il la jeunesse ? Et qu'est-ce que le satanisme ? Le sociologue Nicolas Walzer a mené l'enquête. Son constat est déroutant...

Car les clichés à sensation des médias n'ont rien à voir avec la réalité. Aujourd'hui, on ne croit plus au diable : il est devenu un symbole de puissance d'une pratique soit culturelle, soit religieuse. « Le satanisme : une religion ? – Absurde ! ». Quoiqu'il en soit, en 2004, la Marine britannique a reconnu le droit à un de ses marins de pratiquer ce culte en son sein. En effet, adhérer à une organisation sataniste n'est pas un délit. L'enjeu serait de découvrir dans le Mal, le bien dont il est également porteur.

L'album Antichrist Superstar publié en 1996 par Marilyn Manson a été prophétique. Le diable est devenu une Superstar dans notre société. Il est présent partout : du Demoniak Burger des fast food en passant par tous les films à imaginaire satanique jusqu'aux musiques metal/gothic des jeunes... Mais justement, quelle est cette jeunesse surprenante qui se confronte à Satan et à laquelle s'intéressent de plus en plus de prêtres (un moine italien est même devenu chanteur d'un groupe) ? N'a-t-elle pas paradoxalement quelque chose à nous apprendre en terme de spiritualité ? Peut-il exister une « spiritualité satanique » ?

Docteur en sociologie et chercheur au CEAQ (Paris V, Sorbonne), Nicolas Walzer a publié plusieurs ouvrages sur les nouvelles croyances de la jeunesse, notamment Anthropologie du metal extrême (Camion Blanc, 2007).

Contact et détails ici : <http://www.myspace.com/nicolaswalzer>

Note du GEMMPI : nombre de publications, émanant d'ailleurs souvent de sociologues, ont tendance, en raison d'une trop grande prise de distance avec leur sujet, à minimiser les effets néfastes de certaines dérives sectaires et concourent directement ou indirectement à servir la cause des sectes, qui se voient le plus souvent honorées de recevoir le titre de « nouveaux mouvements religieux » ou de « minorités religieuses », ce qui dans l'entendement populaire provoque des confusions parfois très dommageables. Le langage ésotérique des chercheurs prend parfois une autre signification pour les profanes.

ABONNEMENT ET/OU ADHESION

A quoi sert-il d'adhérer au GEMPPI ?

Etre adhérent, c'est être inscrit dans notre répertoire (confidentiel). Ceci met ainsi les adhérents en position de recevoir des informations les intéressant personnellement et **de bénéficier le cas échéant du suivi d'une affaire pour laquelle ils ont saisi le GEMPPI** et d'être informés sur les activités et programmes d'action du GEMPPI.

Outre les moyens supplémentaires que cela procure, une adhésion sert tout d'abord à donner du poids et de la représentativité à notre association et à ses actions. Si 3000 adhérents nous soutiennent pour nos buts, nos prises de positions et actions, ceci est pris en considération et avec sérieux par les décideurs de tous niveaux bien mieux qu'il ne l'est par les quelques personnes qui nous sommes qu'une poignée. Votre adhésion, même minimale ou symbolique au GEMPPI est donc un moyen efficace de soutenir, pérenniser et faire gagner la cause du GEMPPI.

ADHESION AU GEMPPI

-Bienfaiteur : à partir de 30 €

-Soutien : à partir de 16 €

-Sympathisant : à partir de 3 €.

-Membre actif : 10 € (prendre contact avec nous au préalable, possibilité de participer à nos activités)

ABONNEMENT A NOTRE BULLETIN TRIMESTRIEL

« **Découvertes sur les sectes et religions** » C'est le bulletin trimestriel du GEMPPI. Depuis sa création, plus de 80 dossiers ont été publiés. (De 16 à 32 pages selon les numéros) contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet.

Contenu : Revues de presse et dossiers sur les dérives sectaires et thérapeutiques holistiques et les NMR. Informations sur les activités du GEMPPI

Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » en joignant vos coordonnées (Adresse, email, téléphone...)

GEMPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20.
Tel. 04 91 08 72 22

gempfi@wanadoo.fr

Pour que nous puissions continuer à publier notre bulletin trimestriel et donner du poids à nos avis et à nos actions à tous les niveaux, il est essentiel que vous perséveriez dans votre engagement à nos côtés. Par avance, nous vous remercions